



Saint-Claude, le 09 juin 2022

Activités commerciales en coeur de parc marin

Le Parc national de la Guadeloupe interjette appel de la décision du Tribunal administratif de Basse-Terre au Tribunal de Bordeaux.

Depuis sa création en 1989, le Parc national veille sur ses coeurs reconnus à l'échelle mondiale comme « hotspot de biodiversité ». Avec l'évolution de la réglementation en 2009, la préservation des Ilets Pigeon, coeur de parc marin, est un enjeu majeur pour l'archipel guadeloupéen. L'objectif du Parc vise à maintenir le caractère exceptionnel de ce patrimoine naturel commun où s'exercent de nombreuses activités économiques et de loisirs. Cela exige d'encadrer ces pratiques de manière raisonnée et équilibrée.

A ce jour, plus de 50 entreprises bénéficient d'une autorisation d'exercer une activité commerciale en coeurs de parc marin. Le Parc national entend poursuivre un travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs pour la rédaction d'un document listant des pratiques durables des activités en coeur.

Préserver pour partager les ressources exceptionnelles de ce territoire est une mission prioritaire de l'établissement. Aussi, le Parc national va poursuivre ses actions de connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager, d'éducation à l'environnement et au développement durable, d'accueil des publics sur des sites d'exception et d'accompagnement des acteurs locaux dans leurs projets portant sur la transition écologique de notre territoire.

Nos actions de préservation d'aujourd'hui et de demain permettront d'offrir aux générations futures la possibilité de vivre dans un cadre de vie exceptionnel.

Principe fondateur des Parcs nationaux de France, la protection de la biodiversité des coeurs reste la priorité du Parc national de la Guadeloupe.

Contact presse : Lynda OBYDOL
Tél : +590 590 41 55 50 Port.: +590 690 37 29 89
lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude

